

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

PAR LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS,

Au Ministre de l'Intérieur.

Au milieu des soins immenses que comporte le Gouvernement de la plus grande des Nations, la sagesse du Directoire exécutif de la République française, n'a point méconnu l'importance des Beaux-Arts, et sa protection se prononce avec éclat en faveur de cette base essentielle de la prospérité publique.

C'est peu que cette conduite inspire une juste reconnaissance aux sincères amis de la Patrie; elle doit encore leur prescrire un devoir sacré; c'est celui de calculer les circonstances, de seconder les intentions du Gouvernement en lui facilitant les moyens d'arriver à son but; de venir, pour ainsi-dire, à son secours en lui présentant des ressources

qu'une économie aussi raisonnée que nécessaire ne lui permettrait pas de puiser dans le Trésor national, et de combiner des plans que l'amour du bien public doit suggérer à tous, de telle sorte qu'il en naisse des résultats glorieux à la République, avantageux aux Artistes, honorables pour le Peuple français et indépendans, dans tous les cas, de la situation éventuelle des finances.

La Société des Amis des Arts se flatte d'avoir atteint à ce terme désiré.

Elle a pris naissance en 1789. L'idée de son institution est due au patriotisme et aux lumières d'un Artiste recommandable, le C. Dewailly, architecte.

On pouvait prévoir alors que les grandes matières politiques allaient distraire pendant quelques années, le Peuple le plus poli de l'Europe, de la culture de ces Arts qui, pendant tant de siècles, le rendirent le rival de la Grèce et de Rome quand la liberté ne lui avait pas appris encore à les laisser bien loin de lui.

Ce fut une belle vertu de préparer un refuge aux Artistes pendant les orages inévitables d'une Révolution, et d'alimenter le feu sacré des Arts dans un coin du Temple de la Patrie, qui devait être entièrement occuppé par les lauriers de la Victoire.

Cette vertu fut secondée; rien de mercantille ne la souilla; un certain nombre de Citoyens recommandables s'unirent. Les actions de Fondateur furent fixées à 300 francs annuels.

Ces fonds furent chercher les productions des Artistes qui restaient isolés dans leurs ateliers ; à l'expiration de chaque année le sort dispensait à chaque Fondateur les Objets d'arts acquis pendant l'année. Le prix de l'Action se renouvellait, une série nouvelle s'ouvrait; et c'est ainsi que la Société des Arts a eu le bonheur jusqu'à ce jour, de répandre plus de 200,000 francs parmi les Artistes.

Ce simple aperçu suffit pour démontrer qu'aucun esprit de spéculation n'avilissait une si honorable entreprise. Ce n'était point une association d'hommes intéressés, qui profitât de la stagnation des Arts pour acquérir à vil prix des chefs-d'œuvres, qui les emmagasinât ensuite, et qui attendît le retour de la paix et du commerce pour les exposer en vente, et faire sur ces objets un bénéfice illicite. Chaque Souscripteur n'était pas même certain qu'un lot lui échut en partage. Les avances étaient donc purement un don gratuit qu'il faisait aux Arts en général, et si le sort le favorisait, c'était le hasard seul qui

se montrait reconnaissant de la réalité du désintéressement.

La Société des Arts veut se montrer si scrupuleuse dans le choix des objets de peinture, de sculpture, et de gravure, qu'elle en est arrivée au point de faire envisager aux Artistes comme un honneur de voir leurs productions agréées par elle; cette sévérité est fondée sur ce principe de vérité éternelle : *que c'est tuer les Arts que d'encourager la médiocrité.*

La volonté bien prononcée, du Gouvernement de la République, de faire fleurir les Arts, a dû nécessairement agrandir les idées de la Société. Elle a senti que 80 ou 100,000 francs répandus avec discernement dans les ateliers des Artistes célèbres que possède la France, deviendraient un grand levier pour l'émulation; que les Peintres, les Sculpteurs, les Graveurs, dont la réputation est établie, dans l'espoir de pouvoir placer avantageusement de grands sujets qui demandent plusieurs mois d'exécution, cesseraient de sacrifier à la nécessité d'exister, eux et leurs familles, les momens qu'ils emploient à traiter des sujets de genre dont le débit est plus facile; qu'il sortirait de cette émulation une foule de beaux sujets de l'Histoire nationale; que la Peinture et la Sculpture

reprendraient ce grand caractère qui leur est propre, et que la Gravure se dépouillerait de cette longue caducité dans laquelle elle languit, après avoir tenu en France le premier rang parmi toutes les Nations.

Procédant avec méthode, la Société a mesuré ensuite les besoins des Artistes avec la situation politique de l'Etat; elle a senti qu'il était possible que d'ici à quelques années encore, ces besoins parussent onéreux au Trésor public, et que leur exposition sans cesse renouvellée, affligeât le Gouvernement, que des dépenses d'une nature plus urgente forcerait à regret de ne pas les alléger.

La Société a pensé alors qu'il serait possible de nationaliser son opération; qu'il était digne de la pureté de ses vues, de son patriotisme et de son amour pour les Arts, de proposer au Gouvernement que chaque Département de la République devint Fondateur pour deux Actions, dans une opération que le succès a couronné depuis huit ans, et elle n'a pas hésité, il faut dire plus, elle a considéré comme un devoir, de lui mettre sous les yeux les avantages qui résulteront de cette mesure.

Ces avantages doivent être considérés sous trois points de vue : l'avantage des Artistes, l'avantage du Trésor public, l'avantage des Départemens.

1°. *L'avantage des Artistes.* Ce que l'on a dit jusqu'ici suffit pour le faire sentir. Il faut cependant ajouter une considération qui se tire de la nature même de l'Etablissement. En supposant que jusqu'à ce jour les fonds annuels fournis par les Fondateurs de la Société, se soient élevés à 60,000 francs, comme les objets acquis ne pouvaient avoir d'autre destination que les cabinets des particuliers, on sent que les achats ne pouvaient se porter que sur des objets convenables aux emplacemens ; que la Société ne pouvait s'attacher ainsi qu'aux petits Tableaux de mérite, et que l'acquisition des grands sujets devenait impossible par l'obstacle des localités. Ainsi elle n'arrivait à son but que par une voie indirecte. Elle venait bien au secours des Artistes distingués, mais elle gémissait de se voir forcée à laisser un grand Tableau dans l'atelier, par l'impossibilité de le placer ; elle renfermait donc malgré elle dans un cercle étroit, le génie qui ne s'alimente que de grandes conceptions ; et quand elle avait le bonheur d'être utile aux Artistes par ses achats, elle ne donnait pas à l'émulation l'élan qu'elle voulait lui imprimer.

Au contraire, si les Départemens devenaient Actionnaires ; si les 60,000 francs annuels que ces actions fourniraient, s'ajoutaient aux

fonds fournis annuellement par les Actions particulieres, il est aisé de sentir qu'elle pourrait arriver au prix convenable aux grandes productions; que les salles des Administrations départementales pourraient les contenir; que les Artistes distingués s'empresseraient de travailler à de grand sujets Nationaux dès-lors qu'ils auraient la presque certitude de les placer et de les savoir exposés dans des lieux convenables; que les encouragemens seraient ainsi répartis avec plus d'égalité entre les genres de talens, et que l'émulation y gagnerait toute la latitude qui lui convient.

2°. *L'avantage du Trésor public.* Sans que la Société se permette d'indiquer ici à la sagesse du Gouvernement aucun mode de perception pour le plan qu'elle lui propose, il est aisé de sentir néanmoins qu'il peut être des circonstances où le prélèvement d'une somme de soixante, quatre-vingt ou cent mille francs peut-être onéreux au Trésor national; que des entraves qu'on ne peut prévoir ni détailler, peuvent faire rejeter à d'autres époques ces secours si nécessaires, tandis qu'une modique somme de six cents francs pour deux Actions par Département, serait à peine sentie; qu'en mettant chaque Département au minimum de trois cents mille habitans, cela ne serait pas un quart de centime

par individu ; ou que même une exposition semblable ayant plus particulièrement en vue l'instruction publique, il serait bien facile encore d'en faire supporter les frais aux élèves des Ecoles centrales, qui seraient les premiers à en profiter, *physiquement* par les études que cela mettrait sous leurs yeux, *moralement* par les sujets qui leur seraient offerts en exemple.

3°. *L'avantage des Départemens.* Avec deux Actions qui font six cents francs, chaque Département aura la certitude d'avoir chaque année un lot composé ou d'un Tableau, ou d'une Statue, ou d'un Marbre quelconque, mais toujours précieux, et de plus dix Estampes qui ont d'autant plus de prix qu'elles ne sont point dans le commerce puisque la Société est propriétaire des planches qu'elle fait et fera graver.

Il pourrait arriver qu'un lot estimé au plus bas prix, valut davantage que le montant des deux Actions, et dans cette estimation ne sont pas comprises les Estampes. Alors l'avance n'aurait donc été réelle que pour la première année et qu'ainsi, progressivement, au bout de quelques années, les Départemens se trouvassent une propriété dont le prix coûtant serait bien au-dessous de la valeur réelle des objets possessionnés ; mais c'est peu : il est une considération politique plus forte

à présenter ; car un Gouvernement ne doit pas s'arrêter à ce qui fait le bien de quelques individus, et ne doit considérer dans une opération quelconque, que l'avantage de la masse générale, et c'est dans l'avenir que sa sagesse doit lire.

Sans doute Paris devenu le séjour des Autorités suprêmes, devait être la Métropole des Arts ; mais il ne faut pas qu'une convention morale devienne un privilége réel, et que dans le plus grand Empire du monde, les curieux n'ayent que Paris à voir. Il ne faut pas perdre de vue que les Etrangers ne disaient pas autrefois : *je vais faire le voyage de Rome*, mais bien je *vais faire le voyage d'Italie.* Il faut donc les forcer à dire, je vais faire le voyage de France et non pas le voyage de Paris. Pourquoi disaient-ils le voyage d'Italie ? c'est que là se trouvaient les chefs-d'œuvres de Raphaël, ici ceux des Carraches, ailleurs le Titien, plus loin Veronese, etc. Qui oserait dire que les Artistes de l'Ecole actuelle ne sont pas appellés à la même renommée ? Eh bien, en supposant que la Société des Arts eût fait l'acquisition, par exemple, *de la Psiché, du serment des Horaces, du Président Molé, de l'Ecole d'Achille, de la statue de Cyparisse*, etc., qui doute que sur la réputation de ces Tableaux

et de ces Marbres ou d'autres semblables, les Voyageurs ne fussent les visiter dans le fond des Ardennes, dans le Finistère, dans les Pyrénées orientales ? Les distances irritent les Amateurs au lieu de les effrayer ; la gloire des Artistes s'accroît des fatigues que l'Admirateur éprouve. Voilà donc les routes couvertes de l'or qu'ils sèment sur leurs traces ; voilà les Communes enrichies par leur séjour ; voilà un tribut que l'on prélève sur les Nations étrangères en décuplant leurs motifs de dépenses, et voilà le Spectacle de la Majesté nationale que l'on déroule en grand sous les yeux des étrangers : alors ils ne croiront pas comme autre-fois, que la Nation réside dans Paris, mais il verront avec respect que Paris n'est qu'une Commune de la République.

Cet espoir a tellement frappé les bons esprits, que l'opinion publique semble présenter déjà qu'il viendra un moment où le Gouvernement s'occupera d'établir un Muséum des Arts dans chaque Département, pour le délassement des peuples de ces Départemens et pour l'étude des Elèves des Ecoles centrales. Il serait donc difficile de trouver un moyen moins onéreux et plus facile de fournir dès à présent le noyau de ces Musées des Arts, que celui proposé par la Société. Cette mesure première annoncerait aux Départemens ce qu'ils doivent

espérer. Le peuple y reconnaîtrait un nouveau canal de prospérité qu'on ouvrirait pour lui; les Professeurs y trouveraient un plus grand développement à donner à leurs leçons, les élèves un plus grand nombre d'objets de comparaison, sans lesquels les progrès dans les Arts sont toujours plus lents ; les Amateurs des Beaux-Arts dans les Départemens, quelques heures de jouissances auxquelles ils ont autant de droit que les Amateurs de Paris ; et les cœurs généreux, l'espérance que les beaux traits de leur dévouement, seraient reproduits sur la toile ou sur le bronze au sein même de leurs foyers.

Si les Départemens prenaient à cet égard une direction semblable, quels seraient alors les Amateurs, les gens riches et instruits, les Propriétaires opulens, curieux d'ajouter une branche de plus à l'éducation de leurs familles, les hommes enfin sincèrement attachés au Gouvernement, à la République, à la Splendeur nationale, que leurs facultés mettent à même de leur faire des sacrifices, qui ne s'empressassent à prendre des Actions? Les fonds annuels de la Société parviendraient peut-être en peu d'années à s'élever si haut qu'il ne sortirait pas des mains des Peintres et des autres Artistes, une production estimée qui ne tournât à la décoration nationale. Il

faudrait alors que les Etrangers, s'ils voulaient se les procurer, les payassent au poids de l'or. Cette concurrence établie avec eux, tournerait entière au profit de la République, sur-tout si l'on considère que ce n'est point ici une opération de marchands; que quelques soins qu'elle puisse donner, aucun de ses membres n'est salarié, et qu'à peine les frais d'Administration s'éleveront à mille francs par an.

La Société des Amis des Arts, après avoir mûrement pesé tant d'avantages, après avoir reconnu dans son projet les principes professés par le Gouvernement, l'économie publique, le mieux être des Artistes, l'encouragement du Génie, une augmentation d'opulence pour les Départemens, l'accroisement enfin de la gloire nationale, s'est déterminée à l'unanimité, Citoyen Ministre, à mettre son plan sous vos yeux, en invitant votre sagesse à l'appuyer auprès des Magistrats supérieurs, et à obtenir de leur bienveillance l'exécution de la mesure avantageuse qu'elle a l'honneur de vous proposer.

Nota. Ce Mémoire a été présenté au Ministre de l'Intérieur, le 16 Vendémiaire an 7 de la République.

Noms des Membres composant le Bureau et le Comité de la Société.

Bureau.

BÉTHUNE-CHAROST, Président.
DECOTTE, vice-Président.
FOUBERT, Secrétaire-général.
TOURZEL, } Secr-Adjoins.
BROUSSAIS-LAGREY, } Secr-Adjoins.
LEBARBIER, l'aîné, Trésorier, *Peintre demeurant au ci-devant Louvre, Pavillon de Beauvais.*

Commissaires.

DEWAILLY, Commissaire perpétuel.
HUREL,
DELAAGE-BELLEFAYE.
BIOCHE.
PAJOU.
ROBERT.
AUGUSTE.
AVRIL.
SILVESTRE.
CHAUDET.
FOURCROY.
THIM. COSSÉ.
LAVALLEY.
CHALANDRAY.
DUBARLE.
ANFRYE.
CHATEAUGIRON.

